# TERMES DE REFERENCE
# RECRUTEMENT D'UN CONSEIL JURIDIQUE A LA CIF

© Juillet 2021

## I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION DE LA MISSION

La Confédération des Institutions Financières d'Afrique de l'Ouest (CIF) est le regroupement régional de coopératives financières, fondé sur la solidarité, de six (06) faîtières nationales de coopératives d'épargne et de Crédit issues de cinq (05) pays de la zone UEMOA, à savoir :

- la Faîtière des Caisses Populaires du Burkina (FCPB Burkina Faso);
- la Faîtière des Caisses d'Epargne et de Crédit Agricole Mutuelle du Bénin (FECECAM-Bénin) ;
- l'Union des Caisses Mutuelles d'Epargne et de Crédit du Mali (KAFO JIGINEW Mali) ;
- le Réseau des Caisses d'Epargne et de crédit du Mali (NYESIGISO Mali) ;
- la Faîtière des Unités Coopératives d'Epargne et de Crédit du Togo (FUCEC-Togo) ;
- l'Union Mutualiste du Partenariat pour la Mobilisation de l'Epargne et le Crédit du Sénégal (PAMECAS Sénégal).

La CIF est agréée le 17 décembre 2007 par le Ministre chargé des Finances du Burkina Faso sous le numéro A-13070367. Son siège est à Ouagadougou et elle n'a pas d'agences en province.

A l'horizon 2025, la CIF ambitionne d'«Etre l'acteur de référence de l'inclusion financière et de l'innovation en Afrique, toujours centré sur le financement de l'économie solidaire et l'expérience client, et qui s'ajuste continuellement aux mutations technologiques».

Pour y parvenir, la CIF s'est assignée pour mission de « promouvoir l'inclusion financière, garantir la conformité avec la règlementation et assurer une coopération et des synergies en vue de la pérennité et de la profitabilité des réseaux coopératifs et mutualistes financiers, en particulier les membres ».

En termes d'ambitions, la CIF se veut de :

- Professionnaliser et développer ses réseaux membres, pour l'amélioration des performances financière et sociale, l'accessibilité des services financiers et la protection des avoirs de ses membres;
- Améliorer la qualité des services aux membres et l'expérience client par la mise en œuvre d'un Système d'Informations de Gestion (SIG) distinctif et intégré, capable de répondre aux exigences réglementaires, aux besoins d'innovation et aux attentes d'une gestion rigoureuse, porteuse de croissance;
- Consolider et améliorer les indicateurs de la performance financière et sociale des entités du Réseau CIF;
- Etre un mouvement coopératif régional plus fort, capable de prendre en charge dans une dynamique mutualisée les défis et les opportunités de la finance inclusive dans un environnement dont l'identité et la distinction coopératives sont menacées;
- Construire des entités fortes, pérennes et intégrées à tous les niveaux du regroupement. Ce besoin de consolidation au plan institutionnel, brise les barrières territoriales pour une inclusion financière régionale à travers une offre adaptée aux besoins des populations, en particulier les plus démunies.

**La CIF ne collecte pas d'épargne et elle n'octroie pas de crédit.**

Dans le cadre de ses activités, la CIF recherche l'accompagnement d'un Conseil juridique sur ses actes sociaux ou d'affaires.

## II. OBJECTIF DE LA MISSION

La mission du Conseil Juridique comporte deux volets distincts qui peuvent être complémentaires, à savoir :

**Volet 1 : Assistance juridique**

Sous ce volet, le consultant fournira des conseils, avis, notes juridiques et projets de courriers d'ordre général à la CIF sur tous sujets ou actes en matière de droits sociaux, droit fiscal, droit des affaires, droit des sociétés coopératives, etc. en rapport avec les activités de la CIF.

**Volet 2 : Assistance judiciaire**

Sous ce volet, le consultant représentera ou assistera la CIF, le cas échéant, dans les procédures civiles ou pénales, dans les phases précontentieuses ou contentieuses devant les cours et tribunaux.

## III. DUREE DE LA MISSION

La durée de la mission s'étale sur un (1) an renouvelable.

## IV. COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidatures est composé comme suit :

- Copie de l'attestation d'inscription au barreau ;
- Référence des missions similaires exécutées;
- Une proposition financière (en HT et TTC) pour chacun des volets ;
- Projet de convention d'assistance juridique et judiciaire.

## V. DEPOT DES DOSSIERS DE SOUMISSION

Les candidats sont invités à postuler en envoyant leurs offres par email à : recrutement@cif-ao.org avec en objet « **Recrutement d'un conseil juridique à la CIF** »

La date limite pour la réception des offres est le **dimanche 1er août 2021 à 00 h GMT** (la date d'envoi de l'e-mail faisant foi).

**Ouagadougou, le 25 mars 2021**

Confédération des Institutions Financières d'Afrique de l'Ouest * CIF *
Le Directeur Général